

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 juillet 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

2019 DAC 519 Subvention (5.000 euros) et avenant à convention avec le Centre de Recherche et de Création Elsa Triolet-Aragon.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la convention relative au versement d'une subvention de fonctionnement attribuée au Centre de Recherche et de Création Elsa Triolet-Aragon et approuvée par délibération du Conseil de Paris des 4, 5 et 6 février 2019,

Vu le projet de délibération, en date du 25 juin 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose de signer un avenant à convention relatif à l'attribution d'une subvention de fonctionnement au Centre de Recherche et de Création Elsa Triolet-Aragon ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 5.000 euros est attribuée au Centre de Recherche et de Création Elsa Triolet-Aragon, 1 rue de Villeneuve 78730 Saint-Arnoult en Yvelines. 184326 ; 2019-08389.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec le Centre de Recherche et de Création Elsa Triolet-Aragon un avenant à la convention du 4 février 2019, joint au présent projet.

Article 3 : La dépense correspondante, soit 5.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2019.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO